

Intervention de Monsieur François Cuillandre, Président de Brest métropole et du Pays de Brest.

« C'est un grand plaisir de vous accueillir ici au Quartz pour ce moment important, à savoir l'installation du Conseil de Développement à la fois de la métropole, Brest métropole océane et Brest métropole à partir du 1^{er} janvier, et du Pôle métropolitain du Pays de Brest. La composition de ce Conseil a été élargie et actée par les délibérations concordantes de nos intercommunalités.

Au nom de Brest métropole et du Pays de Brest, je voudrais très sincèrement vous remercier pour votre présence et surtout saluer l'engagement qui est le vôtre. Je vous adresse tous mes vœux de réussite. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, ils sont nombreux, et remercie celles et ceux qui ont souhaité s'investir de nouveau au sein de cet espace de débat, de force de proposition qu'est le Conseil de développement. Permettez moi également de saluer le travail accompli par les membres du précédent conseil. Quelques exemples parmi ces travaux : le schéma de cohérence territoriale (SCOT), le plan climat énergie, les déplacements, les projets d'infrastructure, le développement du très haut débit, le projet métropolitain Brest 2025, la contractualisation régionale avec le contrat de Pays, le tourisme... Il y aurait bien d'autres choses à dire, les sujets n'auront pas manqué ces six dernières années. Je tiens à remercier Yann Gouzien qui a su animer et conduire le conseil de développement dans son rôle qui est d'abord d'accompagner les projets de territoire, d'apporter une expertise, des idées nouvelles et novatrices, mais aussi des pistes de réflexion et de proposition sur des sujets nombreux qui concernent les enjeux et l'avenir de notre territoire.

Permettez moi également de souligner la qualité des relations qui ont toujours existé entre le Conseil de développement et le Pays et Brest métropole océane durant cette mandature.

Vous allez siéger au conseil de développement, vous représentez ce que l'on appelle la « société civile » dans toutes ses composantes économique, sociale, culturelle, environnementale, associative, sportive ou universitaire. Cette diversité est une richesse. Le Conseil de développement est une instance qui n'est ni un lieu de décision, ni un lieu de pouvoir, mais un lieu de débats, d'échanges, complémentaire des lieux de décision politique. C'est ce qui fait la force de ce conseil.

Aujourd'hui plus qu'hier, nous vivons sous la pression de l'urgence, pour ne pas dire parfois sous la dictature de l'urgence, et de l'émotion suscitée alors que l'avenir et la complexité des enjeux qui sont les nôtres appellent une vision à long terme. Il est donc nécessaire de disposer de lieux où puisse s'exprimer une citoyenneté active, collective, des lieux qui permettent de s'affranchir des confrontations qui sont parfois stériles et de travailler à une vision, une pensée sur le long terme.

Le Conseil de développement, c'est bien entendu cela, mais également, je crois, un relais essentiel entre la société et les élus du territoire, une sorte de caisse de résonance pour reprendre une expression déjà utilisée par Yann Gouzien. S'agissant de la composition du Conseil de développement, vous le savez l'ambition qui était portée était à la fois de le rajeunir et de le féminiser. Par le doublement du nombre de ses membres, il s'agit aussi de favoriser l'ouverture à de nouveaux profils. L'évolution des compétences des collectivités territoriales, et ce n'est pas fini puisqu'un projet de loi est toujours en discussion au Sénat (le projet de loi NOTRE), les enjeux de société et territoriaux sont autant de facteurs qui rendent indispensable une meilleure représentation de la société et de sa diversité au sein du Conseil de développement. Pour y répondre, Yann Gouzien nous a proposé de faire évoluer l'assise du Conseil dans plusieurs directions. La procédure de renouvellement a été engagée depuis le mois de juin 2014. Il avait été demandé à chaque organisme ainsi qu'aux collectivités de désigner leurs représentants en tenant compte de ce souhait de parité. Je dois dire que cet appel à candidature n'a pas été totalement satisfaisant du côté de la parité, nous avons eu un débat assez dur en conseil de communauté urbaine sur ce sujet, et je souhaite qu'il soit possible de profiter des occasions données, notamment à l'occasion de renouvellements partiels, de poursuivre et de renforcer la féminisation qui est à mes yeux indispensable. Je souhaite évidemment, qu'avec cette assemblée renouvelée et renforcée, les travaux se poursuivent avec la même volonté de qualité et de promotion de notre territoire que sous la mandature précédente. Tout ceci repose, il faut en être conscient, sur l'engagement des organismes et des personnalités membres ; sur le volontariat ; sur le temps passé à débattre, à proposer, à communiquer et à coopérer et enfin sur le bénévolat des membres, il faut le souligner. Cela repose également bien évidemment sur l'engagement de la métropole, du pôle métropolitain et des communautés qui forment le Pays de Brest, donc des élus, qui lui confient des saisines, l'associent à des démarches et lui attribuent des moyens d'action. Cette nouvelle mandature s'ouvre dans un contexte de mutations profondes : mutations économiques, mutations institutionnelles, mutations financières et notamment de nos finances publiques. Dans ce contexte, le conseil de développement sera extrêmement important en appui à la réflexion des élus pour porter ensemble l'ambition de notre territoire.

Bonne soirée à vous toutes et à vous tous, et bons travaux surtout ! »